|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| SCCR/33/2 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 7 septembre 2016 | | |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Trente‑troisième session**

**Genève, 14 – 18 novembre 2016**

accréditation d’organisations non gouvernementales

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d’observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).
2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation, aux sessions du comité, des organisations non gouvernementales visées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDé LE STATUT D’OBSERVATEUR POUR LES SESSIONS DU COMITé PERMANENT DU DROIT D’AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

#### African Library and Information Associations and Institutions (AfLIA)

L’African Library and Information Associations and Institutions (AfLIA) a été créée en 2013 et enregistrée en tant qu’organisation internationale non gouvernementale en 2014 dans le cadre de la législation ghanéenne. Elle défend les intérêts des associations de bibliothèques et d’institutions d’informations, des services en bibliothèque et d’informations, des bibliothécaires et des professionnels de l’information ainsi que les intérêts des communautés qui bénéficient de leurs services, sur le continent africain. Ses principaux objectifs visent notamment à : encourager les professionnels des bibliothèques et des services d’information à anticiper les besoins des communautés africaines et à y répondre, favoriser la compréhension de la valeur et de l’importance du fait de délivrer des services en bibliothèque et une information de qualité, promouvoir les centres de bibliothèques et d’information en tant qu’institutions essentielles à l’amélioration de la qualité de vie par un accès équitable à la connaissance et à l’information, et faire progresser la recherche et le développement des services relatifs aux savoirs et à l’information autochtones des communautés locales ainsi qu’à la préservation du patrimoine culturel. L’AfLIA souhaite participer aux débats du SCCR, en se donnant pour mission d’assurer l’équilibre entre la liberté d’accès à l’information et la protection des œuvres par le droit d’auteur, notamment du savoir indigène de la communauté africaine.

*Coordonnées complètes :*

Helena Asamoah‑Hassan

Directrice exécutive

Csir Insti Building, siège Csir

Accra, Ghana

Tél. : 233 244 460529

Mél. : secretariat@aflia.net

Site Web : www.aflia.net

[L’annexe II suit]

*Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB)*

L’Association canadienne des bibliothèques (ACB) a participé en qualité d’observateur ad hoc aux réunions du SCCR depuis de nombreuses années. L’ACB, aujourd’hui dissoute, a laissé sa place à la Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB), qui représentera les bibliothèques canadiennes sur les questions de droit d’auteur aux niveaux national et international, comme l’ACB par le passé. Les objectifs de la FCAB visent notamment à : promouvoir les initiatives de tous les types de bibliothèques en vue de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et de promouvoir la collaboration sur ces questions dans les communautés de bibliothèques au Canada, élaborer et promouvoir les positions de ces communautés sur la question du droit d’auteur, encourager un niveau optimal de collaboration et d’harmonisation en matière de promotion du droit d’auteur à travers les communautés de bibliothèques canadiennes, et mettre à jour et maintenir des directives ainsi que des notes d’information et les diffuser auprès de la communauté des bibliothèques canadiennes de manière continue. La FCAB reconnaît le rôle essentiel que joue le SCCR dans la mise en œuvre de politiques en matière de droit d’auteur aux niveaux international et national et souhaite en priorité continuer de suivre les réunions du SCCR afin de participer à nouveau aux débats mondiaux en matière de droit d’auteur en faveur du développement et de l’accès à l’information.

*Coordonnées complètes :*

Kevin Brennan

Directeur principal de projet

2 Toronto St., 3rd Floor

Toronto, Ontario, M5C 2B6

Canada

Tél. : +1 416 737 7871

Mél. : kbrennan@cfla‑fcab.ca

Site Web : www.cfla‑fcab.ca

[L’annexe III suit]

*Association européenne des universités (AEU)*

L’Association européenne des universités (AEU) est l’organisation qui représente les universités de 47 pays de l’Union européenne. Elle est l’une des institutions les plus complètes dans le secteur universitaire en Europe et, parmi ses nombreuses activités, elle a pendant longtemps été membre de la plateforme des parties prenantes de l’Espace européen de la recherche de la Commission européenne. Elle a pour objectif que, à l’avenir, les universités européennes regroupent des établissements académiques qui proposent un contenu extrêmement diversifié en vue d’offrir un large éventail de formations diplômantes et de faciliter la mobilité du personnel et des étudiants. L’AEU et ses membres ont pour objectif de soutenir le développement culturel, sociétal, technologique et économique de l’Europe de manière continue; pour y parvenir, l’AEU offre son appui aux universités par l’élaboration et la promotion de politiques européennes qui puissent renforcer le rôle des universités dans le développement d’une société du savoir dans l’Union européenne, en améliorant la visibilité de l’ensemble des universités européennes et en apportant ses recommandations dans les principales décisions prises aux niveaux international, européen, national et régional.

*Coordonnées complètes :*

Lidia Borrell‑Damian

Directrice de la recherche et de l’innovation

Avenue de l’Yser 24

1040 Bruxelles

Belgique

Tél. : + 32 2 230 55 44

Tlcp. : + 32 2 230 57 51

Mél. : minna.peltola@eua.be

Site Web : www.eua.be

[L’annexe IV suit]

*Federación de Músicos Asociados (FEMA)*

La Federación de Músicos Asociados (FEMA) est une association espagnole qui regroupe des musiciens et des auteurs professionnels. Créée en 2007, elle compte aujourd’hui environ 7000 membres. L’un des principaux objectifs de la FEMA est de défendre et promouvoir les intérêts sociaux, culturels et professionnels de tous ses membres au moyen d’instruments juridiques internationaux et nationaux. Elle vise également à établir et maintenir des liens étroits avec les organisations culturelles publiques et privées afin de collaborer au service de la musique et des musiciens. Ainsi, elle travaille également avec des sociétés de gestion dans le but de défendre les droits légitimes des auteurs et artistes dans le domaine de la musique. La FEMA porte un vif intérêt aux questions relatives au droit d’auteur et à la propriété intellectuelle. L’une de ses principales activités consiste, notamment, à préparer un projet de loi sur le statut de la musique et des musiciens en vue de le soumettre au Ministère de la culture en Espagne.

*Coordonnées complètes :*

Ivan Gracia‑Pelayo

Représentant des affaires internationales

Calle Abdón Terradas, 4, 2º Planta

28015 Madrid

Espagne

Tél. : + 34 699 42 59 39

Mél. : internacional@femamusicos.com

Site Web : http://www.femamusicos.com

[L’annexe V suit]

#### National Library of Sweden (NLS)

La National Library of Sweden (NLS) est la bibliothèque de dépôt légal de Suède. La NLS recueille virtuellement tous les documents imprimés en Suède ou en suédois depuis 1661 et elle rassemble également les programmes TV et radio, les films et les vidéos distribués en Suède ainsi que la musique et les jeux vidéo suédois. On peut accéder à cette collection à la bibliothèque même ou, dans certains cas, à travers des services en ligne. La NLS est une bibliothèque de recherche en sciences humaines qui fait l’acquisition de travaux de recherche dans plusieurs langues. Elle coordonne les services et programmes de toutes les bibliothèques financées par les fonds publics en Suède et gère et développe le catalogue de la bibliothèque nationale, Libris. En tant que chef de file dans les domaines du droit d’auteur et des collections de bibliothèques, la NLS souhaite participer activement aux débats sur le droit d’auteur, en particulier en ce qui concerne les questions concrètes à cet égard auxquelles les bibliothèques doivent faire face à l’heure actuelle. Cette participation aux travaux du comité permettrait à la NLS d’assurer une approche stratégique et équilibrée en matière de gestion du droit d’auteur et de remplir son mandat. La NLS est d’avis également que sa participation aux discussions du comité lui permettrait d’apprendre comment les autres bibliothèques font face à certains défis et comment ils participent au débat sur le droit d’auteur avec les gouvernements.

*Coordonnées complètes :*

Jerker Rydén

Conseiller juridique principal

Bibliothèque nationale de Suède (Sw. Kungliga biblioteket)

Case postale n° 5039

SE‑102 41 Stockholm,

Suède

Tél. : +46 70 007 31 10

Mél. : jerker.ryden@kb.se

Site Web : http://www.kb.se/english

[Fin de l’annexe et du document]